

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

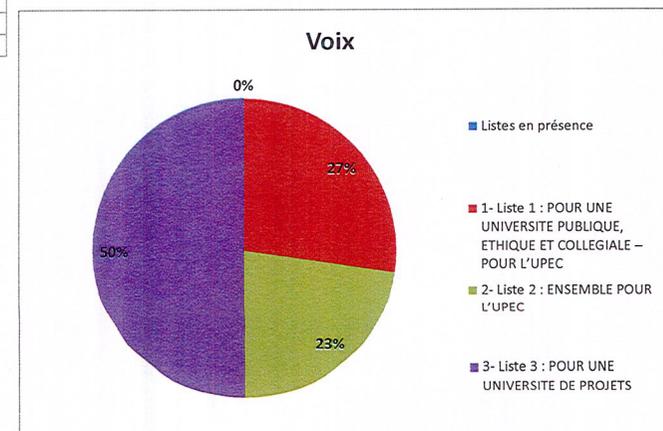
CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés		1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	23	23	1	22		6	5	11

Blancs ou nuls	1
Exprimés	22
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	22

Total exprimés
22

Répartition des sièges	1er calcul			0	2ème calcul		1	1
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus	
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	6	22	0,272727273	0	6	0	0	0
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	5	22	0,227272727	0	5	0	0	0
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	11	22	0,5	0	11	1	1	1



Article 1er : Est proclamé élu :

1. JARDAT Rémi

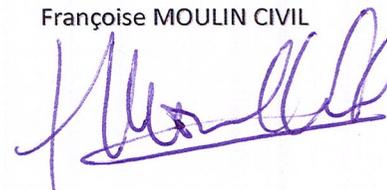
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège B secteur 2

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGALE - POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	Liste 3 pour une université de projets
Total	18	21	0	21	7	8	6

Blancs ou nuls 0

Exprimés 21

Nombre de sièges 1

Quotient électoral 21

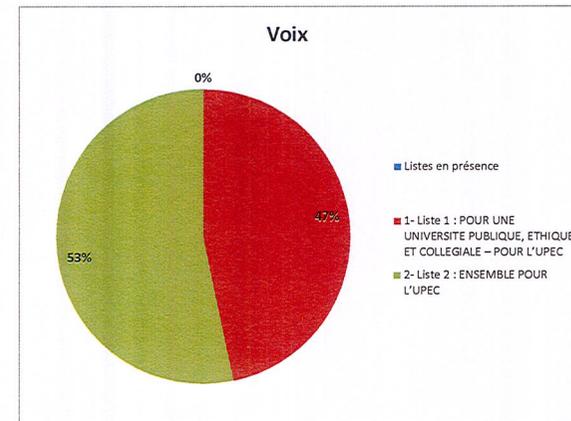
Total exprimés 21

Répartition des sièges	1er calcul	2ème calcul	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGALE - POUR L'UPEC	0	1	0
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	0	1	1
3- liste 3 pour une université de projets	0	0	0

Article 1er : Est proclamé élu :

1. POMA Roberto

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège B secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés		2- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	57	42	1	41		10	14	17
Blancs ou nuls		1						
Exprimés				41				
Nombre de sièges				1				
Quotient électoral				41				

Répartition des sièges	1er calcul			0	2ème calcul		1	1
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus	
2- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	10	41	0,24390244	0	10	0	0	0
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	14	41	0,34146341	0	14	0	0	0
3- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	17	41	0,41463415	0	17	1	1	1

Article 1er : Est proclamé élu :

1. DUPONT Lise

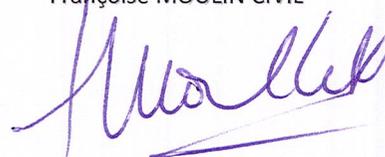
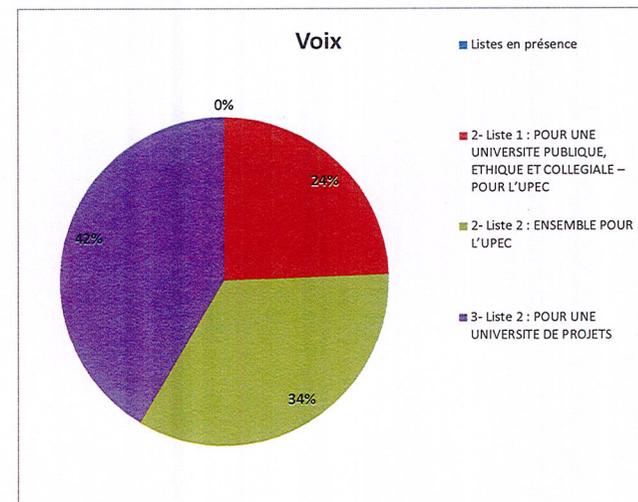
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège B secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	2- Liste 2 :POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	23	23	0	23	17	6

Blancs ou nuls	0
Exprimés	23
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	23

Total exprimés
23

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul			
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus
1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	17	23	0,739130435	0	17	1		1
2- Liste 2 :POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	6	23	0,260869565	0	6	0		0

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. GALLIEN Sebastien

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

